

## Thème 5

Perspectives relatives à l'usage des moyens disponibles

CENTRE ALAIN-SAVARY

### Préfets des études : ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain...

*La mise en place des fonctions de « préfets des études », malgré sa mise en place cahotique, permet d'imaginer le développement de nouvelles relations professionnelles dans les réseaux de l'éducation prioritaire. Cela implique de mieux comprendre à quelles conditions peuvent se développer de nouveaux métiers « intermédiaires » à l'articulation des fonctions d'enseignement, de vie scolaire et de pilotage.*

Bien que les préfets et les dispositifs ECLAIR aient été vécus comme le bras avancé d'une politique controversée, il ont été dans nombre d'établissement l'occasion de poursuivre, sous d'autres formes, le travail engagé autour des enseignants référents et autres coordonnateurs, avec une question centrale : comment articuler le travail dans la classe, sous la responsabilité du professeur, avec tous les dispositifs et personnels destinés à contribuer à la réussite scolaire (PPRE, assistants pédagogiques, personnels supplémentaires, dispositifs d'accompagnement...) ?

Selon l'étude<sup>1</sup> menée par le Centre Alain-Savary avec les éclairages scientifiques d'Anne Jorro, on peut distinguer plusieurs fonctions :

- la fonction de réparation, visant à remédier le plus vite possible aux difficultés des élèves perçues ;
- la fonction de conseil / d'accompagnement, auprès de l'équipe de direction (et des enseignants, lorsqu'ils sont demandeurs) ;
- la fonction d'ingénierie, qui vise à améliorer, à structurer et à densifier les rouages en place, en partant de l'existant pour l'optimiser ;
- la fonction intégrative, qui conduit à articuler les actions engagées avec celles des différents personnels de l'établissement, à instaurer un continuum chez l'élève dans la relation au savoir dans et hors-classe, et à créer du lien en favorisant le travail d'équipe.

### Des dilemmes multiples dans un métier en construction

Travaillant à la fois avec les élèves, les professeurs et les pilotes, dans des configurations très différentes selon les établissements (décharge, missions, indemnités), le « préfet des études » (souvent renommé coordonnateur pour prendre de la distance avec l'injonction ministérielle) est confronté à de nombreux dilemmes :

<sup>1</sup> Pendant plusieurs mois, des préfets des études ont rempli des carnets de bord relatant leur activité réelle, leurs réussites et leurs difficultés, les questions qu'ils se posaient en découvrant leurs nouvelles fonctions. Au cours de plusieurs séminaires, le groupe a été amené à rédiger des synthèses et des témoignages qui constituent autant de points de vue sur leur activité réelle. La synthèse de ce travail est en ligne [sur le site du centre Alain-Savary](http://centre-alain-savary.ens-lyon.fr/CAS/nouvelles-professionnalites/accompagnement-des-prefets-des-etudes-programme-clair/tableau-initial) [url : <http://centre-alain-savary.ens-lyon.fr/CAS/nouvelles-professionnalites/accompagnement-des-prefets-des-etudes-programme-clair/tableau-initial>]

- construire sa légitimité tout en construisant des relations fructueuses avec ses pairs comme au sein de l'équipe de direction
- construire des espaces de discussions professionnelles sans prendre la place des « spécialistes » (des savoirs, de l'orientation, de la difficulté, de la formation...)
- « innover » tout en accompagnant les projets dans la durée
- aider à évaluer les dispositifs, voire à les remettre en cause lorsqu'ils ne remplissent pas leur fonction.
- Une illustration des difficultés du pilotage local partagé

Ce type de métier pose en fait avec acuité la question de la gouvernance interne des établissements et des délicates mutations actuelles du métier d'enseignant.

Pour renforcer son efficacité, et éviter d'être réduit à des fonctions bureaucratiques (montage de projets formels ou chargé de la prise en charge de tout ce qu'on n'arrive pas à réussir ailleurs...) le préfet des études-coordonnateur doit avant tout :

- renforcer ses compétences en matière de compréhension de la nature des difficultés des élèves (cf maître E des écoles), mais aussi du travail réel des différents professionnels (comprendre le métier pour pouvoir le transformer)
- pouvoir être partie prenante des dispositifs de formation proposés aux enseignants dans le cadre de l'établissement, en lien étroit avec l'équipe de direction et les formateurs

En ce sens, cette fonction est emblématique de la mutation à réaliser dans les établissements, pour renforcer par la formation et les espaces de travail collectif la capacité des professionnels à prendre pour objet commun à la fois les difficultés des élèves et des enseignants.